



LE SERMAGEOIS

n° 142



Imprimé sur papier recyclé

Bulletin d'informations municipales
Octobre 2024

Sommaire

- Mot du maire
- Conseil municipal
- Avis à la population
- Informations du territoire
- O'ser
- Secours Populaire Français
- Prévention
- Téléthon
- TZCLD
- Une vie en couleurs
- La ronde des arts 2024
- Comité des fêtes
- A notre Dame de la Salette
- Info jeunesse
- Des artistes en vadrouille
- Un moulin qui vaut le détour
- Agenda des manifestations
- Annonces
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :

- sans matériel : 15€/heure
 - avec matériel : 19€/heure
 - avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure
- Informations et inscriptions en mairie.*

Déchetterie : 1 681 route du Grand Bois – 58360 – Préporché_(06 10 08 43 14)

Du 1^{er} avril 2024 au 31 octobre 2024
Du lundi au vendredi : de 7h30 à 11h45
Le samedi 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 16h15



Du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025 :
Lundi au vendredi : 7h30 à 11h45
Samedi : 9h à 12h15

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.
Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :
Remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

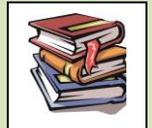
Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.63.49

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

De 17h00 à 18h00



Dans les locaux

De l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04

Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61

Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



Samedi de 11h à 12h

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

MOT DU MAIRE

Bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont acquis une propriété ou qui sont devenus locataires sur la commune, au cours de ce troisième trimestre 2024. Sachez que nous sommes toujours enclins à faire votre connaissance lors de la permanence du samedi, de onze heures à midi. De plus, si vous souhaitez recevoir nos informations pratiques et/ou le sermageois en version dématérialisée, n'hésitez pas à communiquer votre adresse mail à Amélie, notre secrétaire, en utilisant la toute nouvelle adresse mail :

commune-de-sermages1@orange.fr

Durant ce trimestre, nous avons vécu de belles expériences, mais celle qui restera dans les annales est, sans nul doute, l'escapade au Puy du Fou organisée par le comité des fêtes présidé par Alain Collin. Que de féerie ! Les superlatifs ne suffisaient même plus pour décrire tout ce que l'on a pu découvrir ! La Cinéscénie, spectacle nocturne assuré uniquement par des bénévoles et retraçant l'histoire de la Vendée, n'a pas été sans rappeler quelques souvenirs aux sermageois. Certains ont même serré la main de Philippe de Villiers, fondateur en 1989 de ce complexe de loisirs. De belles émotions qui resteront gravées dans nos mémoires.

Plus rituels mais toujours exquis, les jambons à la broche organisés par ce même comité ont connu un succès fou le samedi 6 juillet. Au son de l'accordéon, Emmanuel Moquet et son fils ont enflammé l'auditoire. Félicitations aux bénévoles et au président.

Le festival de la Ronde des Arts en Morvan s'est déroulé du 5 au 11 août. A l'église Saint-Pierre, nous avons reçu Patrick Senet dont nous vous avons dressé le portrait dans notre précédent sermageois. Les visiteurs, au nombre de 155, ont été subjugués par ses toiles multicolores notamment. Le discret Patrick Senet a apprécié l'accueil des sermageois, il a goûté au plaisir de parler de ses passions et à expliquer la signification de chaque toile. Certaines ont suscité l'engouement de visiteurs belges. Un grand merci aux permanenciers, maillons indispensables de l'organisation de ce festival devenu incontournable.

Que dire de la détermination des bénévoles de l'association A Notre Dame de la Salette, si ce n'est de leur exprimer toutes nos félicitations pour les deux manifestations qu'ils ont assurées avec brio ?

Le "repas des artistes" confié par l'association de la Ronde des Arts en Morvan a reflété la pugnacité dont il a fallu faire preuve pour présenter un repas digne d'un restaurant étoilé. Le pèlerinage consacré à Notre Dame de la Salette a nécessité, quant à lui, un investissement incroyable pour le nettoyage de l'église et, là aussi, pour la confection d'un repas mitonné avec soin.

Merci au père Geoffroy Reveneau accompagné de Michel Siramy, diacre, pour la célébration de la messe de ce dimanche 22 septembre. Malgré le temps maussade, la tradition a été maintenue et le pèlerinage s'est effectué jusqu'à l'église. Sur le retour, les pèlerins enthousiastes ont repris le chant "la première en chemin, Marie" jusqu'à la salle, ce qui leur donna du baume au cœur pour ensuite tout ranger. Merci à toutes et à tous et merci au président Guy Montaron.

Un merci tout particulier à Jean-Claude Gaillard, passionné par l'histoire des moulins, qui a eu la gentillesse de nous confier son travail exceptionnel de recherches sur le moulin de Sermages. Vous aurez plaisir à découvrir la dynastie Balandreau, meuniers pendant quatre générations, ce qui se traduit par deux cents années d'exploitation du moulin !

Les travaux prévus au budget 2024 n'ont pas encore été réalisés (réfection de la salle des associations ainsi qu'une tranche de réfection du crépi de l'église). Contactés, nos artisans nous ont promis que ceux-ci se dérouleront durant ce quatrième trimestre.

N'oubliez pas notre rendez-vous avec le Téléthon. Attention, exceptionnellement, cette année, cette manifestation caritative aura lieu les 29 et 30 novembre. Les membres du CCAS auront plaisir à vous retrouver place du Champ de Foire à Moulins-Engilbert, le samedi matin du 30 novembre à partir de 9 heures. Soupes et confitures variées seront en vente. Notre verger conservatoire a été productif cette année (quetsches, cerises, pommes), il y aura aussi quelques pots de confiture de groseilles. Alain Collin, notre confiturier, s'est même essayé à la confection de gelée de pommes, grâce, en partie, au jus des 80 kilos récoltés par Margot et Alain Collin et distillés par l'association AVENIR.

Bel automne à toutes et à tous !

Conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERMAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Jean-Noël BERNARD, Olivier BICHON, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Régis GRANDJEAN, Emmanuel GRIMOND, Lydie KLEIN, Annick NOVAK, Dominique STRIESKA.

Absent ayant donné pouvoir : Lisa ADAMKIEWICZ à Lydie KLEIN

Absente : Fanny COURTHAUDON

Secrétaire de séance : Lydie KLEIN

Le procès-verbal de la séance du 27 Mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Objets des délibérations :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public Orange 2024
- Redevance d'Occupation du Domaine Public Enedis 2024
- Désignation d'un représentant pour les comités de pilotage de l'élaboration du PLUi
- Adhésion au futur syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nivernais Morvan
- Questions diverses

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des modalités financières pour le calcul de la redevance du domaine public pour Orange.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année.

Le montant de la redevance pour l'année 2024 est fixé à 713.14 €

Le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de la société Orange pour l'année 2024.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ENEDIS

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Elle propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année.

Le montant de la redevance pour l'année 2024 est fixé à 239 €

Le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Arrivée de Fanny COURTHAUDON à 19h28

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN

Madame Dominique STRIESKA, Maire, expose que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par délibération en date du 2 novembre 2023.

L'ensemble des communes du territoire en a été informé par courrier en janvier 2024.

Conseil municipal

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi et conformément à l'article L. 153-8 du Code de l'urbanisme, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération doit arrêter les modalités de collaboration avec ses communs membres, après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires a été réunie le lundi 1^{er} juillet 2024 pour définir les modalités de gouvernance et de collaboration avec les communes.

Le conseil communautaire a ensuite délibéré le 11 juillet 2024 sur ces modalités comme suit :

- **Instance de décision : le conseil communautaire (67 élus)**
 - ✓ **Rôle** : débat, valide et arbitre lors des différentes étapes du PLUi. Il valide les différents actes administratifs nécessaires à l'élaboration du PLUi, et notamment l'enregistrement de la tenue du débat sur le PADD.
- **Instance de validation : le comité de pilotage élargi (46 élus + partenaires)**
 - ✓ **Composition** : un élu désigné pour chaque commune (maire ou son représentant) + les partenaires (Etat, Région, Département, Syndicat SCoT, PNR, Chambres Consulaires, etc.)
 - ✓ **Rôle** : Il propose des arbitrages lorsque des choix impactant pour le territoire doivent être faits. Il est tenu au courant des avancées du COPIL restreint, et transmet ensuite les éléments au conseil communautaire pour validation par délibération.
 - ✓ **Réunions concernées** : lancement du PLUi, diagnostic, PADD, règlement et OAP, arrêt du projet, prise en compte de l'enquête publique,
- **Instance de travail : le comité de pilotage restreint (19 élus + partenaires)**
 - ✓ **Composition** proposée pour être représentative des communes et territoires de proximité :
 - Président + Vice-Président en charge de l'urbanisme
 - Représentants pour les 4 centres-bourgs principaux : 1 membre par commune
 - Représentants par unité paysagère (selon découpage DDT Unités paysagères – Nièvre *en annexe*) : 4 membres pour le Bazois, 4 membres pour le haut et bas Morvan, 4 membres pour le Pays de Fours et 1 membre pour la vallée de la Loire
 - Partenaires : Etat, SCoT...
 - ✓ **Rôle** : cette instance est le groupe de coordination et de pilotage du projet. Elle définit les enjeux, objectifs, livrables à produire et la temporalité des réunions. Elle sollicite les avis / débats communaux aux différentes étapes du PLUi. Elle prend en compte les documents d'urbanisme déjà existants sur 21 communes et leurs évolutions. Elle réalise le suivi opérationnel (avancée des études et l'élaboration des documents du PLUi). Elle assure le suivi du calendrier. Elle sollicite les commissions intercommunales en fonction des besoins afin de nourrir le travail d'élaboration puis agrège leurs travaux. Elle propose les orientations et émet des avis pour le COPIL élargi du PLUi. Elle propose également le plan de communication, met en œuvre la concertation et formalise ses contributions. Elle informe les conseils municipaux via les mairies, destinataires des comptes-rendus. Elle met en œuvre les arbitrages pris par le COPIL élargi et propose des pistes de travail.
 - ✓ **Réunions régulières** sur l'avancement de l'élaboration du PLUi
- Rôle de la **commission urbanisme de la CCBLM** : point d'étape sur le PLUi et suivi des procédures en cours
- **Une réunion avec chaque conseil municipal** aura lieu durant la phase d'élaboration (sur le zonage)
- **Réunions thématiques ou territorialisées** selon les besoins avec la population et la société civile pour enrichir le document
- **Autres commissions intercommunales** à associer ponctuellement et destinataires des comptes-rendus (notamment habitat, développement économique, etc.)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Désigne Monsieur Alain COLLIN, 1^{er} adjoint**, pour représenter la commune de Sermages au sein du comité de pilotage élargi pour l'élaboration du PLUi

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

ADHÉSION AU FUTUR SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) NIVERNAIS MORVAN

CONSIDÉRANT les enjeux de planification territoriale au regard des ambitions de la loi climat et résilience,

CONSIDÉRANT le caractère stratégique du projet de SCoT Nivernais Morvan construit avec l'ensemble des parties prenantes du territoire du Nivernais Morvan,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Bazois Loire Morvan est compétente en matière d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale,

Conseil municipal

CONSIDÉRANT que le projet de SCoT ne peut être réalisé sur le périmètre du PETR Nivernais Morvan compte tenu du fait que la Communauté de Communes Amognes Cœur de Nivernais appartient au périmètre du SCoT du Grand Nevers, et qu'il recouvrira donc les périmètres des communautés de communes Bazois Loire Morvan, Haut Nivernais Val d'Yonne, Morvan Sommets et Grands Lacs et Tannay Brinon Corbigny,

CONSIDÉRANT que le périmètre proposé nécessite la création d'un syndicat dédié pour assurer les missions d'élaboration, d'approbation, de suivi et de révision du SCoT, et le cas échéant d'un SCoT valant plan climat air énergie territorial (PCAET) ou d'un PCAET,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND ACTE** du projet de périmètre de SCoT Nivernais Morvan,
- **PREND ACTE** de l'intérêt de réaliser un SCoT, valant PCAET ou accompagné d'un PCAET, sur ce périmètre qui nécessite la création d'un syndicat mixte dont la Communauté de communes Bazois Loire Morvan sera membre,
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan au futur syndicat mixte du SCoT Nivernais Morvan,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Séance levée à 20h20

Avis à la population

Les arbres du verger de la commune ont produit beaucoup de quetsches, de cerises et de pommes. Aussi, si vous avez des pots de confiture style "bonne maman" dont vous ne vous servez pas, nous vous remercions de les apporter en mairie. Alain Collin pourra ainsi nous confectionner de délicieuses confitures pour le Téléthon.



Nous vous informons que l'adresse mail de la mairie a changé :

commune-de-sermages1@orange.fr

Mise en place d'un Guichet Unique "Haies"

Vous êtes un particulier, responsable d'exploitation agricole, propriétaire foncier, collectivité ou entreprise (personne morale).

Vous souhaitez vous informer sur les dispositifs réglementaires encadrant la plantation, la gestion ou la suppression des haies, arbres et bosquets ou faire une demande d'arrachage/déplacement de haies et/ou de bosquets ?

Vous êtes invités à vous rapprocher du guichet unique pour la réglementation des haies, arbres et bosquets mis en place par la DDT de la Nièvre.

Toutes les informations sont disponibles sur le site des services de l'État dans la Nièvre via le lien : <https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/6-Guichet-unique-pour-la-gestion-des-haies/Vous-avez-une-question-sur-les-haies>

Avant tout projet d'arrachage ou de déplacement, il vous appartient, à compter du 1er octobre 2024, d'effectuer une déclaration en utilisant le formulaire en ligne disponible via le lien ci-dessus. Vous obtiendrez ainsi une réponse unique à votre situation.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez également contacter le Guichet Unique Haies :

Par téléphone au **03 86 71 52 52**,

- Par courriel à ddt-sea@nievre.gouv.fr
- Par courrier, à l'adresse suivante :

Direction départementale des
territoires de la Nièvre
Service économie agricole
2, rue des Pâtis
BP 30069
58020 NEVERS CEDEX

Une championne en col blanc

Depuis le jeudi 8 août dernier, Madame Emilie Acquistapace a été nommée sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon pour une durée initiale de deux ans. Sa prise de fonction a eu lieu le lundi 16 septembre. Ce fut pour elle l'occasion de réitérer le rôle des sous-préfets :

"Les sous-préfets ont une triple mission :

- Le respect des lois et des règlements
- L'animation et la coordination des actions de l'État dans l'arrondissement
- Le contrôle administratif des actes des collectivités locales de l'arrondissement"



Emilie Acquistapace est nommée sous-préfète de Château-Chinon. Photo Marie Le Bourget-du-Lac

Madame Acquistapace est âgée de 36 ans, elle est originaire de Lille. Outre ses nouvelles fonctions, elle pratique l'aviron depuis 2002, après avoir découvert la discipline au collège. De par son gabarit, elle devient barreuse pour le club nautique de Chambéry le Bourget du Lac, avant d'intégrer l'équipe de France Junior de 2005 à 2006, puis l'équipe paralympique en 2022. Elle est aujourd'hui la barreuse du quatre barré mixte PR3, régulièrement médaillée lors des compétitions internationales.

Passionnée et engagée, remporter une médaille paralympique aux Jeux de Paris 2024 est une belle récompense pour elle.

Madame la sous-préfète est diplômée de l'École de guerre économique, Sciences Po Lille mais aussi de l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major. Véritable couteau suisse, elle est réserviste au sein de la Marine Nationale, chargée de cours à l'EM Lyon et chef de projet dans la sécurité. Elle est également 1ère adjointe de la ville du Bourget du Lac. Elle apprécie les moments entre amis et notamment la convivialité de son club formateur. Preuve en est, elle a participé en 2023 aux championnats du monde Master en Afrique du Sud avec les rameuses chambériennes.



L'EAU EST PRÉCIEUSE, RÉCUPÉRONS-LA !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN
VOUS AIDE À L'ACHAT D'UN
RÉCUPÉRATEUR D'EAU

Achetez un récupérateur d'eau dans un commerce du territoire, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan met en place une **Aide de 50€*** !

Offre réservée aux habitants, aux entreprises et municipalités des 46 communes de la CCBLM
* 50% maximum du prix d'achat, 2 récupérateurs par foyer

Aide valable jusqu'au 31 octobre 2024

De l'eau de là-haut !

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan mène une action concrète face aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et de plus en plus longs. A destination des habitants mais aussi des 46 communes* du territoire, la CCBLM met en place une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau ;
- Aider et inciter les communes et les habitants à maîtriser leurs dépenses en eau ;
- Aider à adapter nos comportements au changement climatique.

L'aide s'élève à un financement à hauteur de 50 % plafonné à 50 €, la somme restante est à la charge de la commune ou des habitants, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

Voir les modalités sur www.bazoisloiremorvan.fr

Plus d'informations :
Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
03 86 30 26 86 - contact@bazoisloiremorvan.fr





INFORMATION SUR L'EAU DU ROBINET

Cette année, et notamment depuis la période estivale, de nombreuses communes adhérentes au SIEAP de la Dragne et notamment Sermages, tout au moins en partie, ont été confrontées à des problèmes de coupures d'eau consécutives à des réparations de fuites mais surtout au problème de la forte turbidité de l'eau (eau jaune, voire marron).

Le comité syndical du SIAEP de la Dragne s'est régulièrement rapproché de SUEZ pour obtenir des informations sur cette situation afin d'essayer d'identifier l'origine des problèmes et dans la mesure du possible d'y remédier.

Il en ressort qu'en réalité c'est le cumul de nombreux paramètres, qu'ils soient climatiques, structurels ou physico-chimiques qui a grandement contribué à cette situation.

En effet, nous avons été confrontés à une situation peu courante : une météo très changeante occasionnant des variations de la qualité de l'eau durant son transport dans les conduites (hausse de la température qui modifie l'équilibre Ph de l'eau et donc son caractère agressif sur les canalisations), des consommations croissantes (ouvertures tardives des résidences secondaires et remplissage rapide des piscines), cumulées à des actions de purges sur les antennes du réseau, le nettoyage des réservoirs, la réparation d'un filtre au niveau du barrage de Rangère, etc. Cette eau jaune trouble également les réservoirs intermédiaires de stockage générant encore plus de purges et ne faisant qu'accentuer le phénomène.

A cela s'ajoute le fait que nous disposons d'un réseau plus que vieillissant de 276 km de conduites desservant un habitat très dispersé de 3.200 abonnés (beaucoup plus en été).

Il est néanmoins certain que cette situation n'est pas satisfaisante pour les usagers et que nous ne pouvons pas nous en contenter. C'est la raison pour laquelle le comité syndical du SIAEP de la Dragne a demandé à SUEZ, qui a diligenté un audit, de lui en faire une restitution dès que possible et de lui présenter consécutivement un plan d'actions à entreprendre.

⇒ RAPPEL

Si vous êtes confrontés à un problème d'eau (coupures, turbidité), il convient aussitôt d'appeler le numéro d'astreinte technique de SUEZ **0977 401 127** (appel non surtaxé) pour que le signalement du problème soit bien pris en compte et qu'une intervention soit déclenchée.

Vous pouvez en parallèle, si vous le souhaitez, en informer les deux référents de la commune auprès du SIAEP de la Dragne (Lydie KLEIN 06.75.17.25.57 ou Alain COLLIN 03.86.84.37.92) afin qu'ils fassent remonter le problème auprès du Syndicat, lequel en réfère à SUEZ.

Chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable est établi. Celui de l'année 2023 est paru. Il est consultable en mairie.

O'SER



O'ser est au service de la créativité des femmes et des hommes du territoire. Elle a été créée dans le cadre de l'expérimentation du territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le bassin de vie Chatillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert et Saint Honoré les Bains. Beaucoup de services sont proposés par l'Entreprise à But d'Emploi O'ser.

Pour les contacter:

Par téléphone : 07 86 38 41 54

Par mail : ebe.o.ser@gmail.com

Sur les réseaux : Facebook EBE O'ser

Aussi, en marge de ces services, deux magasins ont tout récemment ouvert leurs portes : "LA RESSOURCE" située au 20 de la rue du docteur Duret à Châtillon-en-Bazois, et "O'SER LA FRIPE" juste en face au 15 rue du docteur Duret



Secours Populaire Français

Créé en 1945, le Secours populaire français est une association, à but non-lucratif, avec pour objectif de pratiquer une solidarité agissant sur les conséquences des drames vécus par des personnes individuellement ou collectivement, sans se prononcer sur les causes et permettre à chacun de s'investir personnellement.

Le Secours populaire français propose des actions dans le domaine de l'aide vestimentaire, en équipement ménager, un accès aux loisirs, aux vacances, à la culture, au numérique et surtout une aide alimentaire. Il est proposé des colis alimentaires classiques et d'urgence. Notre public a aussi accès à nos marchés de Pierre : des marchés fixes et itinérants, de produits alimentaires secs/frais issus de producteurs locaux ou provenant de notre propre maraîchage ainsi que des produits d'hygiène.

Nos permanences d'accueil reçoivent sur rendez-vous les personnes sollicitant une aide pour les inscrire et faire valoir leurs droits (sous conditions de ressources).

L'association propose à tout public de la rejoindre pour développer les actions de solidarité bénévolement 1 heure, 1 jour, 1 mois, 1 année et plus si affinités.

Nous vous proposons un accueil téléphonique chaque matin, de 8h30 à 11h30, du mardi au samedi avec Josette qui répondra à l'ensemble des interrogations au 03.81.61.32.49.

Solidairement.



Secours populaire français
62 faubourg du grand Mouësse
58000 NEVERS
contact@spf58.org

Prévention

PRÉVENTION DÉMARCHAGE A DOMICILE

Actuellement de nombreuses personnes font l'objet de démarchage à domicile (Élagage, toiture, travaux divers, etc.), il convient de respecter les principes ci-dessous ;

RECOMMANDATIONS POUR PRÉVENIR LES ESCROQUERIES, LE DÉMARCHAGE ILLICITE ET LE TRAVAIL ILLÉGAL

Rappel de la réglementation :

Conformément à la réglementation (article L310-1 du code de la consommation), les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur **identité professionnelle, de la réalité de l'entreprise** et respecter les dispositions telles que la **rédaction d'un devis** précisant le délai de rétractation et les conditions de paiement. Il est vivement conseillé de :

- Ne rien signer avant la conclusion d'un devis qui doit être écrit et comporter l'ensemble des informations concernant l'entreprise (nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, montant HT, montant TTC) ;
- Ne pas verser d'argent ou de remettre de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours pendant lequel le consommateur peut se rétracter. Le délai est de 14 jours en cas de crédit.
- Ne pas signer un document non daté ou antidaté.
- Ne pas faire de chèque antidaté.

En matière de démarchage :

- Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).
- Les professionnels doivent être en mesure de présenter un **extrait Kbis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise** immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Leurs factures font **mention du numéro SIRET** de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.
- Attention également aux **faux** plombiers, agents EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers etc... Ils peuvent profiter d'une visite à domicile pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage.

EXIGEZ TOUJOURS LA PRÉSENTATION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE.

- **Soyez attentifs : avisez les services de gendarmerie de tout fait suspect** (individus ou véhicules anormalement présents, appels sur vos téléphones). Il se peut que des cambrioleurs effectuent des repérages ou un sondage sur votre présence

PENSEZ A NOTER LES IMMATRICULATIONS.

- En tout état de cause, et afin de ne pas tenter les délinquants lors d'une visite impromptue, il est rappelé qu'il convient de **placer en lieu sûr**, et éloigné des accès à votre domicile, vos bijoux, cartes de crédits, sac à main, clés de voiture et ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Rappel des conseils en matière de prévention des cambriolages

- **Verrouillez portes et fenêtres**, en journée, lorsque vous vous absentez, et la nuit, même si vous êtes dans votre habitation.
- **Ne laissez pas de message** sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant la durée de votre absence...
- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres. Gardez les dans un endroit discret.
- **Faites relever régulièrement votre courrier** en votre absence...
- **Ne pas laisser les clés de votre véhicule** ainsi que votre sac à main, portefeuille **à la vue ou dans l'entrée de votre habitation**, commerce...
- **Évitez de conserver de l'argent liquide et des bijoux** de valeur chez vous, ni de fonds de caisse important dans le commerce.
- **Ne mettez pas tous vos biens au même endroit.**
- **Réalisez des clichés photographiques** de vos biens de valeur (meublier, bijoux informatique...) et **listez** les numéros de séries.

Téléthon

Téléthon 2024 : rendez-vous les 29 et 30 novembre

"S'il est d'habitude que le cœur de la solidarité batte pour le Téléthon le premier week-end de décembre, cette année, exceptionnellement, le Téléthon se tiendra les 29 et 30 novembre, pour laisser place à la cérémonie de réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Nos bénévoles sont à pied d'œuvre pour faire vivre ce rendez-vous exceptionnel à ces dates exceptionnelles, partout en France. Dans ce contexte et plus que jamais, soyez au rendez-vous les 29 et 30 novembre pour soutenir, avec force et générosité, notre combat au nom de toutes les familles qui attendent un traitement !" Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'association française contre les myopathies- AFM-Téléthon.

Après Vianney l'année dernière, Mika sera le parrain de la 38ème édition du Téléthon. Avec tout son talent, sa sensibilité et son énergie, il portera le combat des familles contre les maladies rares.

A Sermages, les membres du CCAS se mobiliseront et vous donnent rendez-vous le samedi 30 novembre, place du Champ de Foire à Moulins-Engilbert, à partir de 9 heures. Notre maître confiturier, Alain Collin, est en train de confectionner d'innombrables pots de confiture à la quetsche, à la pomme, aux groseilles et aux cerises. A noter que tous ces fruits proviennent du verger conservatoire communal. Quant aux soupes, elles seront cuisinées la veille et peuvent, ainsi, si vous le souhaitez, être congelées. Merci à Alain et Margot Collin, Marie-Jo Phelon et à toutes les personnes qui gravitent autour de ces préparatifs.

Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur <http://www.telethon2024.fr>



Territoires zéro chômeur de longue durée

Dans le cadre de ses études, nous avons reçu Aubin Tantot, doctorant en sciences politiques.



"Je suis Aubin Tantot, doctorant en sciences politiques à Lyon. Je réalise ma thèse sur l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Je suis venu interroger Madame le maire de Sermages à ce sujet. Je vais également interroger d'autres acteurs du projet (élus du territoire, entreprises, salariés de l'EBE, associations...) pour comprendre comment fonctionne le projet sur le territoire. Mon travail est réalisé avec quatre autres équipes de chercheurs. En mai 2025, nous rendrons un rapport d'évaluation des territoires zéro chômeur au Ministère du travail sur la base d'une comparaison de cinq territoires dont celui du bassin de vie de Moulins-Engilbert".

L'objectif de Territoires zéro chômeur de longue durée est de lutter contre le chômage en proposant aux demandeurs d'emploi de longue durée un contrat à durée indéterminée adapté à la fois à leurs capacités et à leurs compétences et aux besoins de leur territoire. La loi du 29 février 2016 a permis à 10 territoires d'expérimenter le droit à l'emploi. Depuis le 14 décembre 2020, une nouvelle loi permet d'étendre l'expérimentation à, au moins, 50 nouveaux territoires dont le nôtre. En septembre 2024, 3 223 personnes étaient embauchées dans les 84 entreprises à but d'emploi des territoires expérimentaux. Au 2 septembre 2024, 75 territoires étaient habilités !

Une vie en couleurs



A "Colorful life" est le thème qui caractérise ma peinture. C'est aussi le titre d'une peinture figurative de Kandinsky* qui précède son travail abstrait où les taches, lignes et couleurs sont utilisées avec le prétexte de la figuration. Ce tableau traduit littéralement la couleur de la vie.

La couleur est centrale dans mon travail où elle agit au-delà de tout par le pouvoir d'éveiller nos sens. Dans mes tableaux abstraits comme dans mes tableaux semi-figuratifs, la couleur emmène le spectateur dans un dialogue sans fin entre son ressenti et l'œuvre. Au-delà de l'esthétique, chaque œuvre a sa propre histoire où je projette par la couleur mon ressenti face à la figure humaine ou à la Nature.



*Colorful life, Wassily Kandinsky (1907)



Un grand merci à Guy, Madeleine et Bernadette Montaron, Marijo Martin-Alexandre, Sandrine Harou, Sylvie Boucher, Frédéric Suchet, Maryse Astier, Alain et Margot Collin, Paule Coupain, Anne-Marie Volckmann, Amandine Ricci, Isabelle Bertrand, Lydie Klein et Thomas Tache qui ont accueilli les quelques 155 personnes venues visiter l'exposition.



Festival artistique de la Ronde des Arts 2024



Un programme à la hauteur de sa réputation !

Le festival 2024 aura été, cette année encore, un grand succès avec plus de quatre mille visiteurs. Parmi les propositions : des expositions artistiques, des concerts, de l'expression théâtrale et des moments de convivialité. Sollicitée, Madame Dérangère, présidente de l'association indique : "Ce succès s'appuie sur la promotion des artistes par une offre renouvelée, la mise en valeur de notre territoire et de notre patrimoine et la proximité avec les collectivités locales impliquées". Madame Dérangère, remercie toutes les personnes impliquées et en particulier les bénévoles qui tiennent les permanences ainsi que Xavier Jaillard, chancelier de l'académie Alphonse Allais et parrain de l'association.

Outre les expositions du 5 au 11 août qui ont eu lieu dans les églises de Moulins-Engilbert, de Maux, de Montaron, de Préporché, de Sermages, de Vandenesse et de Villapourçon, plusieurs concerts ont ravi les spectateurs. Ce fut le cas d'Onlay, en ce 2 août, avec "L'esprit de Notre Dame", inspiré de la comédie musicale Notre Dame de Paris (violon, guitare et piano. Récitant : Xavier Jaillard), du concerto pour Harpe et Clown à la grande halle des Maîtres Verriers et Porcelaines de Fours le 14 août. Puis à Limanton, à l'église Saint-Laurent le 20 août, avec le concert "Les Deux Frères" (flûte traversière, saxophone et piano).

De nombreuses animations ont été programmées, dès le 15 juin à Larochemillay avec la journée des peintres. Suivie d'une présentation et la vente de l'ouvrage "Les Ursulines de Moulins-Engilbert" au salon du Livre à Saint-Honoré. Puis, ce fut deux journées de mise en valeur du village d'Onlay avec l'animation "Onlay Paris l'Eternelle" où la place du Terre était animée par le folklore du Morvan avec les Gars d'Arleu, suivie le dimanche à la salle multiculturelle du spectacle de Xavier Jaillard "Les Gags du Cinéma".

Le lundi 5 août, le repas des artistes fut servi à Sermages. Le 7 août, ce fut au tour de Villapourçon d'organiser un marché de producteurs. Villapourçon resta animé car le samedi 10 août, il y eut la projection d'un film "La vie de Gaston Chaissac 1910-1964, 60 ans après..." jusqu'au dimanche 11 août avec une exposition de voitures anciennes sur la place suivie d'une parade aux alentours.

Un programme époustouflant qui a emporté le public dans un tourbillon de propositions artistiques et musicales.



Prix de la Chaine Thermale du Soleil attribué à Patrick Senet

Prix du Centre Social de Moulins-Engilbert attribué à Josette Clément



Le prix de la Ronde 2024 attribué à Didier Brot pour son tableau "Curieuse" exposé à Vandenesse

Festival artistique de la Ronde des Arts 2024

Repas des artistes

L'association de la Ronde des Arts en Morvan, dont l'un de ses buts est la mise en valeur du patrimoine, a confié la réalisation du repas des artistes à une autre association, l'une des nôtres : "A Notre Dame de la Salette". Entouré de ses membres, le président Guy Montaron a mûrement réfléchi pour relever ce défi.

Déjà, il a fallu trouver un thème qui soit représentatif des deux associations. Aussi, l'une des membres proposa d'établir une thématique autour du personnage de Sarah Bernhardt. Outre le fait qu'elle fusse une comédienne au talent reconnu, elle était aussi peintre et sculptrice. Divine indomptable, muse des théâtres et des banquets du XIXème siècle, Sarah Bernhardt était une femme libre et créatrice. A l'âge d'or de la gastronomie, l'amie des plus grands cuisiniers donnait des réceptions fastueuses avec les mets les plus délicats.



En consultant plus précisément l'immense bibliographie qui lui est consacrée, un livre intitulé "Les caprices gourmands de Sarah Bernhardt" de Michèle Vellemur s'imposa. Il mélangeait gastronomie et culture, parfait pour notre thématique ! Le choix des mets fut fait, il resta à nos petites mains, tout un travail de préparation très délicat, allant de l'épluchage de chaque grain de raisin à la couture des cailles sans parler de la maîtrise de la quantité de jus de betterave à incorporer au gratin de chou ! Après de nombreuses règles de trois, un dîner digne d'un grand restaurant a été servi par Sandrine Harou, Mélanie et Maud Chalumeau, Marie et Maëva Buisson, Marielle et Hervé Roy en ce lundi 5 août, à l'issue du vernissage du festival. Quelques cent vingt personnes se sont ainsi régalingées. Bien que les conversations allaient bon train, la soirée était animée par Philippe et William Rollin "Blue Grass les USA".

Les bénéficiaires, qui serviront intégralement à la sauvegarde de l'église de Sermages, ont été très satisfaisants. Un grand merci à Guy Montaron et à tous les bénévoles issus de l'association "A Notre-Dame de la Salette" ou venus exceptionnellement aider pour l'occasion. Une sacrée soirée qui restera dans les annales.



Jambon à la broche du Comité des Fêtes du 6 juillet 2024

Les années se suivent et se ressemblent. Comme en 2023, la pluie n'a pas épargné les organisateurs qui ont dû composer avec elle durant toute la journée pour préparer les festivités. Il faut dire que, cette année, les week-ends ensoleillés n'ont guère été nombreux.

Mais malgré ces conditions atmosphériques, une fois de plus, les convives ont pu apprécier le menu concocté par les membres du comité renforcé par la présence de Bernard et Patrick qui ont œuvré à la cuisson des jambons. Durant le repas, sous le chapiteau, le duo Moquet père et fils ont fait chanter les participants sur des airs d'accordéon avant de les faire danser jusqu'à tard dans la nuit.

La fête se termina par un karaoké improvisé par des jeunes fêtards auxquels il fut difficile d'enlever le micro, mais toujours dans une belle ambiance de joie et de bonne humeur.

Le comité tient à remercier tous les bénévoles qui les aident à l'occasion de ces manifestations, mais aussi tous les participants qui viennent ensoleiller ces soirées.

A cette occasion les membres du comité ont étrenné les tee-shirts offerts par l'agence Groupama de Moulins-Engilbert.



Voyage du Comité des Fêtes de Sermages au Puy du Fou

A l'occasion de ses quarante ans d'existence, le Comité des Fêtes de Sermages avait décidé d'organiser un voyage au Puy du Fou. Dans un premier temps, celui-ci était proposé aux membres actuels et anciens ainsi qu'aux bénévoles qui viennent régulièrement donner un coup de main.

Par la suite, il fut proposé aux habitants de la commune et à d'autres associations de Sermages ainsi que des alentours de se joindre à notre périple Vendéen.

Après quelques mois de préparation et d'attente, on était enfin arrivé au jour du départ.

33 Sermageois ou assimilés (1 Franc-Comtois, 2 Ardennais) ainsi qu'une harde de 10 Vandenessois dominé par 1 imposant mâle dix corps..... mais légèrement boitant.

Mais plutôt que de vous raconter notre voyage, j'ai pensé que cela pourrait être sympa de demander à des participants leurs ressentis. Voici leurs visions Vendéennes. Alain

- Trois heures du matin, départ pour le merveilleux. Oui, il faut se lever tôt pour vivre ça. Après 450 km, nous voici devant un choix difficile : par où commencer ? En effet, deux jours pour voir pas moins de 14 spectacles tous plus féériques les uns que les autres, des mises en scènes extraordinaires, des effets spéciaux magiques au milieu de jardins étonnants ou les automates vous interpellent au détour du chemin. Merci au Comité des Fêtes pour l'organisation de ces deux journées si intenses en émotions. Vous voulez en savoir plus, allez au Puy du Fou, la réputation n'est pas surfaite. (Bernadette)



Madame le Maire à la recherche du "fou" qu'elle croit tombé dans le "puits"!!!



Comité des Fêtes

- L'équipe de Vandenesse (11 personnes) a attendu ce voyage, préparé depuis février par le Comité des Fêtes de Sermages. L'attente a été longue, mais la réussite était au bout (3 nuits sans sommeil ou presque).

Arrivés au Puy du Fou, là, tout fut enchantement. Le 1^{er} jour, on tâtonne un peu, le 2^e on a trouvé le truc pour optimiser nos pas.

Dans chaque attraction, un spectacle différent sur des thèmes historiques. Quant à la CINESCENIE, les mots manquent pour définir ce spectacle (magique, merveilleux, onirique...).

Les vandenessois (es) ayant participé remercient chaleureusement le Comité des Fêtes de Sermages. (Monique, Présidente du Comité des Fêtes de Vandenesse)

- Super week-end d'anniversaire du Comité. Animations sur place grandioses, un programme riche et dense :

Les mousquetaires de Richelieu nous ont transportés dans une histoire royale.

Le grand carillon très original.

Le dernier panache, une géniale tribune tournante et impressionnante.

Le restaurant « La Madelon » où l'on nous a servi à boire et à manger, tout en profitant d'un bon spectacle.

La CINESCENIE : Histoire de la Vendée grandiose et majestueuse, un mélange de joie et de larmes, émotion garantie. Merci au Comité. (Jocelyne)

- Pour nous, ce fut un week-end agréable, tous les spectacles étaient au top. Un peu fatigués le dimanche soir après le retour dans les Ardennes mais cela en valait la peine. (Huguette et André)

- Le Comité des Fêtes a eu une bien bonne idée de proposer ce week-end au Puy du Fou. Découverte totale pour nous, spectacles bluffants, moments magiques et le tout dans une ambiance de groupe à la « Sermageoise ».

On a vraiment apprécié. (Marie-Claude et Alain)



A Notre Dame de la Salette

Le pèlerinage 2024 en images

Les bénévoles de l'association « A Notre-Dame de La Salette de Sermages » s'étaient donnés rendez-vous, dès le matin, pour faire le ménage de l'église et mettre en place les chaises et bancs tournés vers l'autel de Notre-Dame.

Chacun a apporté son balai et son chiffon, mais il a fallu avoir recours au souffleur et à l'aspirateur pour ramasser une quantité impressionnante de mouches.



Les bouquets de fleurs offerts par quelques paroissiens pouvaient être installés sur l'autel de La Salette, en décoration de la chapelle.



La messe, à laquelle a assisté une centaine de pèlerins, a été célébrée par le Père Geoffroy Reveneau, accompagné par le diacre Michel Siramy.

La servante d'assemblée et les servants d'autel se sont préparés pour accompagner et servir le prêtre.



A l'occasion des journées du patrimoine, un magnifique calice, offert par une famille de Sermages en 1938, est sorti de l'oubli au cours de cette messe.



A Notre Dame de la Salette



C'est vendredi matin que débute la mise en place des tables et surtout la décoration, sous la thématique de l'automne qui occupera Dominique une bonne partie de la journée. C'est original, inattendu et merveilleux

Les décors des cinq tables étaient différents, tant en couleurs qu'en accessoires



Les convives de la table casse-noisette devaient s'installer autour de l'écureuil avec sa réserve de noisettes



Après l'apéritif accompagné de mises en bouche, l'entrée présentée sur une ardoise était visuellement magnifique, copieuse mais aussi délicieuse.

La sauce forestière travaillée depuis la veille a remporté la médaille d'or pour accompagner le rôti de porc, si tendre et moelleux que certains convives l'ont confondu avec un rôti de veau

Les averses de pluie arrivées vers midi se sont un peu calmées à 16 heures. Les plus courageux ont pris le chemin de l'église. Le Père Geoffroy invita les pèlerins à prier devant la croix face à la mairie avant d'entamer la procession vers la fontaine Saint Pierre, puis l'église. Sur le parcours, les fidèles récitent le chapelet et entonnent les chants à Marie.

La cérémonie se termina à l'église par des lectures, des chants et des témoignages. Notre-Dame de La Salette a prié pour nous et nous a offert un rayon de soleil pour la soirée.



Info jeunesse



Coucou tout le monde,

C'est Léo, je vous écris un petit mot pour vous tenir au courant de mon évolution de « carrière ». Le 2 septembre j'ai fait ma rentrée en 6^B au collège les Deux Rivières de Moulins-Engilbert.

Tout un nouveau monde s'ouvre à moi, de nouvelles matières scolaires, des options facultatives que j'ai tout de suite voulu découvrir comme les cadets de la sécurité civile, la chorale, l'association sportive du mercredi après-midi et les responsabilités de délégués de classe. Tout un programme !
Léo

Bonjour,

Moi c'est Théo et cette année je fais ma rentrée en CP.

Je vais pouvoir apprendre la lecture, l'écriture et plein de nouvelles choses.

J'adore jouer au foot à la récréation, où je retrouve mon frère Jules.

Théo



Nathan est rentré en 6^{ème} au collège des Deux Rivières où la rentrée s'est bien passée. Il a retrouvé plein de connaissances du rugby avec lesquelles il fait son sport. Il a rencontré Monsieur Boulin juste avant qu'il prenne sa retraite en tant que directeur du collège. Concernant Émilie, elle a fait sa rentrée en grande section à l'école élémentaire avec les CP, où elle est totalement épanouie.

Des artistes en vadrouille



Durant la permanence de la Ronde des Arts, Marijo Martin-Alexandre a eu le plaisir d'accueillir, inopinément, seize peintres hollandais accompagnés de leur professeur qui ont disposé leur chevalet autour de l'église de Sermages. Ceux-ci avaient prévu de s'installer au vieux château à Moulins-Engilbert mais, du fait de la braderie, ils ont finalement choisi Sermages, à notre grande satisfaction.



Ces peintres amateurs et leur professeur venaient de Dun-Sur-Grandry. Ce jour-là, Patrick Senet était présent et ils ont pu échanger ensemble, et plus longuement avec leur professeur. Ainsi, ils ont tous pu apprécier les œuvres de Patrick Senet. D'ailleurs, notre peintre s'est fait la réflexion que cela lui donnait des idées de peinture en plein air car, habituellement, il peint à l'intérieur.

Ce fut une journée idéale pour eux, cadre bucolique avec un ciel bleu immaculé et un soleil radieux.

Photos Marijo Martin-Alexandre



Le Moulin de Sermages dans la Nièvre

Sermages est une petite commune du département de la Nièvre, de près de 200 habitants, située en région Bourgogne-Franche-Comté et fait partie du Parc naturel régional du Morvan. Elle se situe à environ 5 kilomètres à vol d'oiseau au nord-est de Moulins-Engilbert et à 8 km au sud-sud-ouest de Château-Chinon.

Le paysage est vallonné, composé de bois et de prairies, propre à l'agriculture en général ; par son réseau hydraulique dense de nombreuses sortes de moulins à eau s'y sont implantés tels que des huileries, tanneries, foulons, à fer, à papier, à plâtre, ou céréaliers... Par contre les moulins à vent seront disséminés en moins grand nombre, déjà du fait qu'ils étaient plus tributaires du temps, et voués principalement à « faire de blé farine ».

Le Moulin de Sermages

Il se trouve bien accessible en bordure de route, à 400 mètres au sud du bourg, non loin des lieudits La Vaudelle et Le Moulin au Foivre, le long de la rive droite sur la petite rivière du Guignon. Ce moulin hydraulique céréalier nous est connu par la carte de Cassini de 1744, où il y est figuré bien représenté par une roue à aubes alors que, pour le Moulin au Foivre (ou au Fèvre) à 500 mètres en amont, seul le lieudit est mentionné ; ce qui tend à dire que celui-ci avait déjà disparu à cette date.



La carte de Cassini de 1744



Le Guignon

Sur son parcours sinueux de 26 kilomètres le Guignon, et grâce à son raisonnable débit, aura fait tourner plusieurs sortes de moulins avant de rejoindre le Garat et se jeter dans l'Aron au-delà de Moulins-Engilbert, la cité vernaculaire si bien nommée. Pour le Moulin de Sermages, que l'on trouvera aussi nommé le Moulin du Bourg, on ne saurait dire quelle fut sa date de construction avant 1712, mais par contre la fin de son exploitation nous sera connue par les actes de l'état-civil avec le décès de son dernier meunier Simon Joseph Laumain en 1912. La Première guerre mondiale de 1914-1918 n'aura donc pas participé à son abandon comme pour beaucoup d'autres dont les meuniers ont été mobilisés, ni par la concurrence des minoteries en plein essor, commencée déjà au siècle précédent, et qui auront contribué à l'extinction d'un métier artisanal.

En se référant à la carte de Cassini le moulin n'aura pas évolué dans ses dimensions. Il est composé de la maison du meunier, tout en longueur sur la rive droite, parallèle au cours d'eau, d'environ 18 mètres sur 7, avec un autre petit bâtiment accolé au moulin « en épi » (comme beaucoup d'autres dans la Nièvre) estimé à 9 m x 7 m enjambant le Guignon, et qui abritait la roue à aubes large à pales plates, ou à peine courbes, dite « par-dessous » et comme c'est généralement le cas pour les moulins de plaine du Morvan. Il se trouve au bord de la route de La Vaudelle, dénommée rue du Moulin de Sermages au n° 3, et le hameau se compose modestement d'autres bâtiments à vocation agricole. Et ce sont ces mêmes bâtiments qui figurent ainsi sur le plan cadastral actuel numérotés section ZD, numéros 32 et 33.

Notre moulin est resté dans ses dimensions originelles et ne s'est pas agrandi comme certains pour devenir minoterie ; et même s'il aura subi des améliorations intérieures il restait bien suffisant pour approvisionner les quelques paysans d'alentour, tant en farines animales secondaires qu'en farine panifiable.

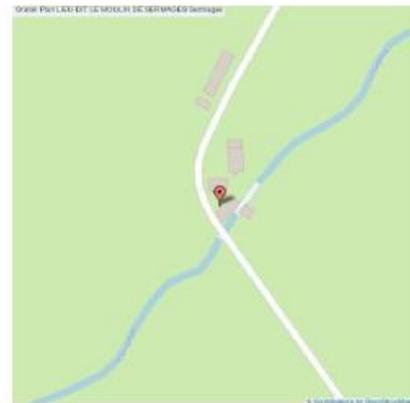


Le site avec son moulin, en bas, vu par satellite

Un moulin qui vaut le détour

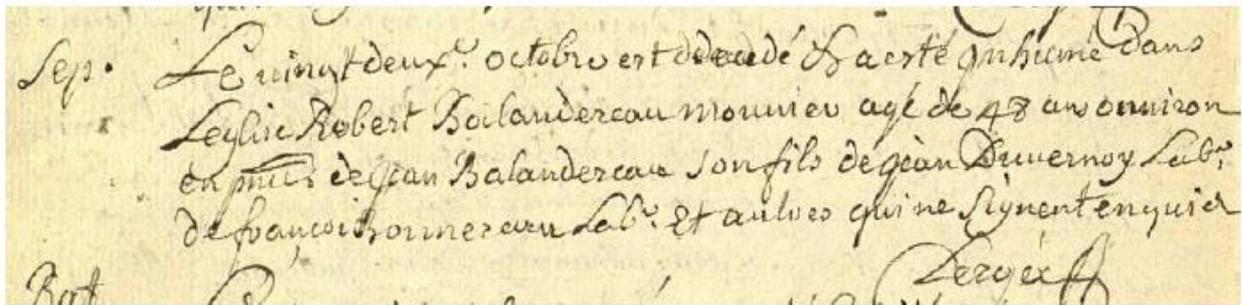


Ancien plan cadastral parcellaire, section B dite de Sermages, 3è feuille-1832



Plans actuels

Meuniers du Moulin de Sermages



Enregistrement du décès du premier meunier connu du moulin, extrait du registre paroissial de 1740

Nous remonterons déjà au tout début du XVIII^e siècle pour trouver un meunier au Moulin de Sermages. Il s'agit de Robert Balandreau né le 20 avril 1690 à Sermages, marié le 9 février 1712 dans la commune à Jeanne Bonnelot, et il y décèdera le 22 octobre 1740 en étant enregistré « *moulier de 48 ans environ* ». C'est alors que va commencer la dynastie Balandreau sur quatre générations : son fils



Jean, son petit-fils Jean dit « le Jeune », son arrière-petit-fils Léonard et dont sa fille Jeanne aura au moins passé une partie de sa jeunesse au moulin familial ; elle épousa Jean Thibaudin le 25 février 1813 avec qui elle aura cinq enfants : Jeanne Pélagie, Jean 1^{er}, Louis François Auguste, Jean second dit « Louis », et Eugène. « Louis » sera celui qui fit une grande carrière militaire et politique en devenant le célèbre général Jean Thibaudin, ministre de la guerre, décédé sans postérité, et qui vint se retirer dans ses vieux jours à Montfermeil, au n° 3 de la rue des Moulins ! ; et c'est dans cette maison même qu'habita le non moins célèbre artiste peintre et graveur Charles-François Daubigny (1817-1878). On se reportera en fin d'article pour suivre les généalogies partielles Balandreau et Thibaudin.

Un moulin qui vaut le détour

En 1856, non situé dans la généalogie Balandreau, a été relevé le 13 avril sur l'acte d'état-civil de Sermages, le mariage d'Adèle Michot (18 ans) avec Jean Marie Balandreau (25 ans) meunier à Villacot, fils de Philippe Balandreau (53 ans) et d'Étiennette Magine (46 ans), tous deux meuniers à Sermages.

Les listes nominatives de dénombrement de la population, commencées en 1872 pour la commune de Sermages, nous renseigneront encore sur les meuniers de ce moulin :

- en 1872 Jean Girard, un garçon-meunier de 26 ans travaillait au moulin pour son patron Philippe Balandreau (38 ans) époux de Pierrette Papon (32 ans), et y vivant avec leurs 2 enfants : Jean Marie (11 ans) et Victorine (9 ans, née le 26 février 1863). À la naissance de sa fille Philippe Balandreau (28 ans, donc né vers 1835) est propriétaire et meunier de ce moulin, époux de Pierrette Papon (24 ans);

- en 1876 Philippe Balandreau (42 ans) et Pierrette Papon (36 ans) y vivaient avec leurs enfants ;

- en 1881 un autre Jean Marie Balandreau (51 ans) est propriétaire, et le meunier est Philippe Balandreau (45 ans) ;

- en 1891 Simon Joseph Laumain (32 ans env.) y est meunier avec sa femme Victorine Balandreau (28 ans notée meunière) ;

- en 1896 Simon Joseph Laumain (39 ans) y est meunier, aidé par Charles Paradis (56 ans) farinier domestique ;

- en 1901 Simon Joseph Laumain (44 ans) patron meunier avec sa femme Victorine Balandreau ;

- en 1906 Félix Balandreau (72 ans) est rentier propriétaire et Joseph Laumain (49 ans) meunier avec sa femme Victorine Balandreau ;

- le 29 janvier 1909 Simon Joseph Laumain, meunier au Moulin de Sermages, déposera comme témoin à l'inhumation de son frère Louis Amable Jean Marie Laumain ;

- en 1911 Joseph Laumain (54 ans) est meunier avec sa femme Victorine Balandreau (48 ans) ; Félix Balandreau 77 ans) est encore recensé comme habitant ;

- en 1912 sera enregistré le décès de Simon Joseph Laumain (55 ans), meunier à Sermages, survenu le 18 août à Nevers au n°1 rue de Paris, fils de Jean Laumain et Marie Chaussard, et époux de Victorine Balandreau. La transcription a été enregistrée à Sermages le 7 septembre de cette année-là ;

- puis en 1921 et 1931 plus personne n'y sera recensé vivant au moulin.

L'étude de tous ces actes archivés, avec le tableau généalogique partiel des familles Balandreau et Thibaudin, nous aura permis de voir que la dynastie de meuniers Balandreau (en rouge sur le tableau) aura fait moudre le moulin pendant environ 200 ans, et que le général Thibaudin avait une ascendance meunière par sa mère(1).

Nous en déduisons que le moulin travaillait déjà vers 1712 et aura cessé toute activité en 1912. Toutefois, signalons cette tentative de remise en service de nos vieux moulins, rapportée par l'éminent molinologue et écrivain Philippe Landry(2) : « En 1938, l'administration s'aperçoit que le nombre de moulins en état de travailler le grain de blé a trop baissé, ce qui posera problème en cas de guerre ; alors elle fait une enquête dont l'une des questions est en substance : « y a-t'il des moulins qui, ne fonctionnant plus, pourraient être remis en état, et en combien de temps ? ». Et là il y rajoutait sous forme d'ironie : (Il a bonne mine, le décret-loi de 1935 interdisant la réouverture des moulins fermés avant 1930). Parmi les réponses de cette enquête côté Nièvre, Sermages répondait : le Moulin du Bourg « pourrait être remis en état de marche en 4 jours ». Et l'on sait qu'il n'y eut pas de suite, mais ce qui veut dire que ses « tournants et travaillants » ne devaient pas être en si mauvais état pour qu'en si peu de temps il aurait pu reprendre du service...

Et enfin, pour en terminer avec cette approche du moulin de Sermages, citons ce paragraphe relevé dans cette autre édition réactualisée de Philippe Landry(3) :

« Actuellement, quelques propriétaires de moulin arrivent à produire de l'électricité pour leur maison, par exemple à l'ancien moulin de Sermages où une turbine a été posée à côté de l'ancienne roue, cette dernière ne disposant pas d'une force hydraulique suffisante. Le Syndicat d'électrification et d'environnement de la Nièvre (Sien) étudie la possibilité de produire de l'électricité sur les sites d'anciens moulins ou forges ».

En conclusion, si notre vieux moulin étudié n'est plus céréalier depuis plus de cent ans, il reste néanmoins un moulin à électricité autonome pour sa propre consommation, et en utilisant toujours l'eau de la rivière(4).

Jean-Claude Gaillard

Un moulin qui vaut le détour

Notes :

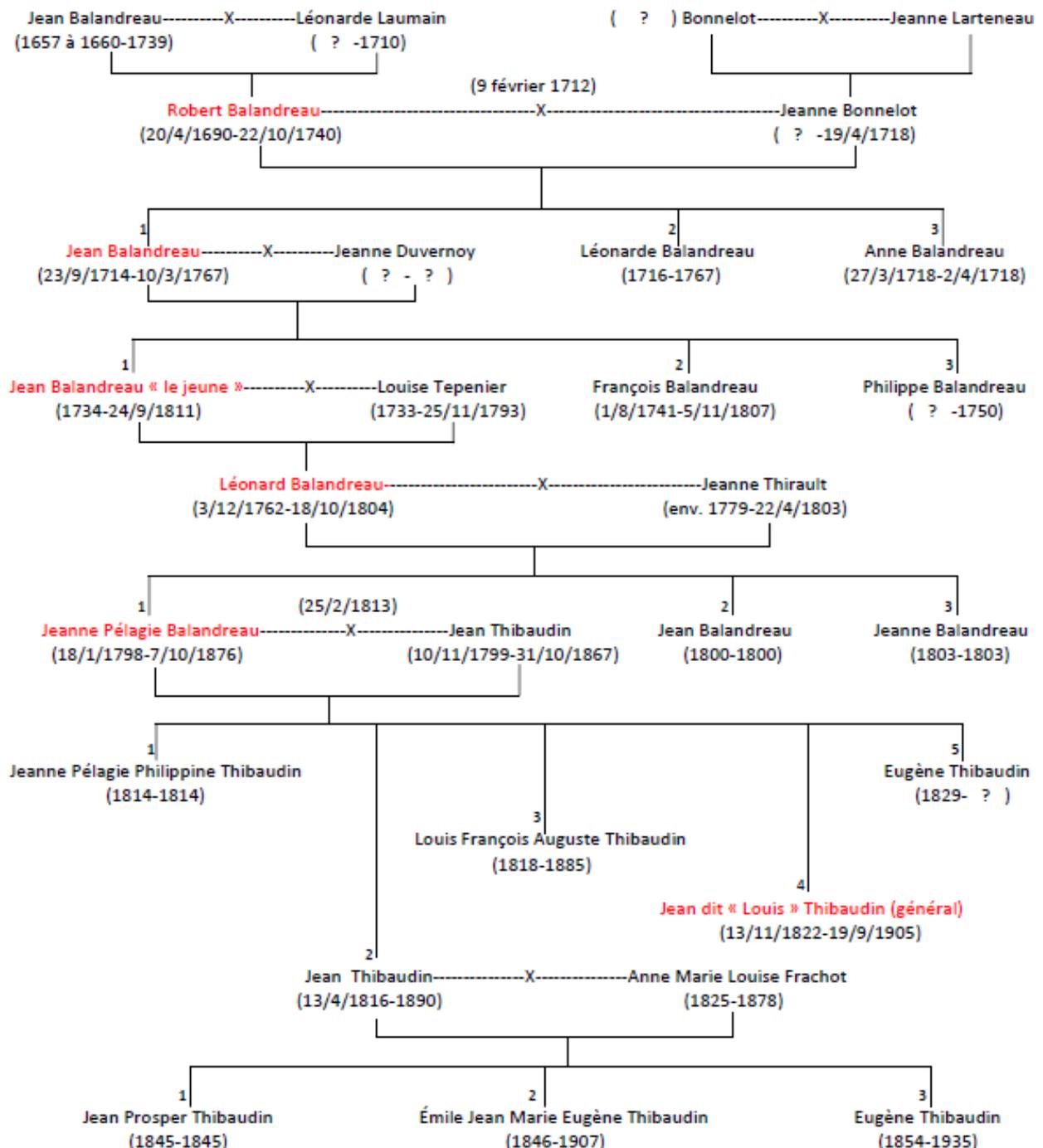
(1) - Ces recherches ont pu être menées à bien grâce à ma cousine Dominique Roger-Hubert, grande passionnée de généalogie et par la petite histoire locale.

(2) - Philippe Landry « Barbetorte ». Se reporter à son livre *LES MOULINS RACONTENT LE MORVAN*, pages 57 et 58, édité par l'Association Moulins du Morvan et de la Nièvre (ASMN), imprimé sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery - novembre 1995.

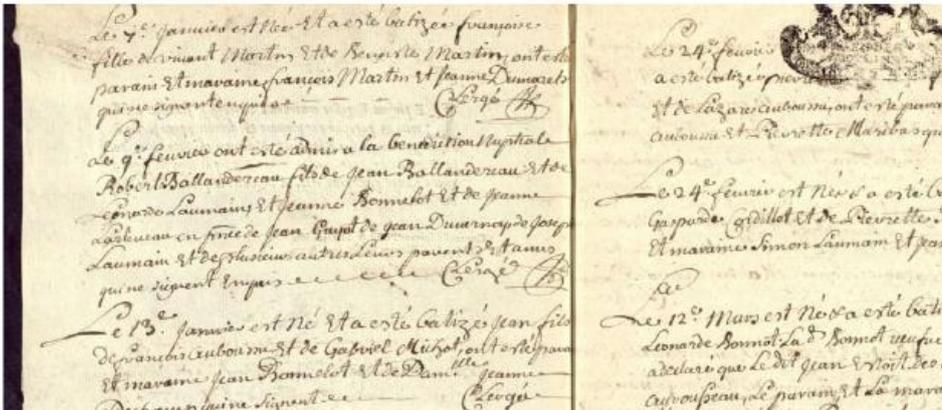
(3) - « *Les moulins de la Nièvre* », par Philippe Landry (page 151), imprimé chez SoBrook-le 29/3/2024, réactualisé et réédité par les Éditions Alan Sutton-2è trimestre 2012.

(4) - On pourra se reporter aussi à « *C'est quoi un moulin ?* », par moi-même Jean-Claude Gaillard, (page 86), édité chez Chauveau imprimerie-2024.

Généalogie partielle Balandreau et Thibaudin



Un moulin qui vaut le détour



Bénédition nuptiale du premier meunier connu du Moulin de Sermages : Robert (Ballandereau), daté du 9 février 1712, et tiré du registre paroissial. Par la signature on remarquera que c'est le même curé qui enregistrera son décès le 22 octobre 1740.

Parmi les livres de l'auteur, nous retiendrons aussi

- **Moulins d'Aulnoye et d'alentour** - 1993 (sur 2000 ans le recensement de 90 moulins autour de Montfermeil).....18 €
- **Montfermeil. Le Vieux Pays** - en co-auteur, 1994 (une promenade dans Montfermeil à la Belle Époque).....20 €
- **1) Dictionnaire historique des anciennes rues de Montfermeil - Tous les chemins mènent au moulin...** - Janvier 2000 (anciennes rues) - Prix 2000 « Jeunesse-Lecture 93 ».....18 €
- **2) Dictionnaire historique des rues de Montfermeil - Du Moulin de la Galette aux Lotissements** - Décembre 2000 (Franceville).....18 €
- **3) Dictionnaire historique des rues de Montfermeil - Des Lotissements au Moulin du Sempin** - Décembre 2001 (Les Coudreaux - Les Bosquets - La Forêt de Bondy).....18 € (Ces trois tomes à 50 € + port : 13 €)
- **L'aventure de Simon Le Mosnier** - Avril 2002 (l'histoire cocasse à Montfermeil d'un apprenti-meunier sous le Roi Soleil – histoire vraie romancée).....15 € (port : 4 €)
- **De la terre au pain** - 2008 - (livret pédagogique illustré).....10 € (port : 4 €) (épuisé, à rééditer)
- **Les Saints protecteurs des moulins et autres figures tutélaires** - Juin 2009 (pour les moulins, plus de 60 saints principaux ont été recensés).....18 €
- **Crime au Moulin** - 2011 - (un roman policier qui côtoie la petite histoire locale).....12 € (port : 4 €)
- Et : - **C'EST QUOI UN MOULIN ?** - 2024 - (dans 208 pages, le recensement de toutes les sortes de moulins...).....23 €

(Participation aux ports : 7 € par livre, sauf indications contraires – tarif dégressif pour plusieurs livres-voir le tarif de la poste).

Disponibles auprès de l'auteur : Jean-Claude Gaillard, 13 rue Curie, 93370-Montfermeil

Téléphones : 01 43 30 79 74 et 07 49 41 76 97

Mail : jc.gaillard93@gmail.com

Agenda des Manifestations



OCTOBRE ROSE

De nombreuses manifestations sont organisées partout dans la Nièvre (ateliers, journée de sensibilisation, confection d'accessoires de confort, randonnées, dîner rose, belote rose...) tout au long de ce mois d'octobre rose. Tout le programme a été détaillé sur le Journal du Centre du mercredi 3 octobre. Sur notre territoire, MARCHE ROSE le dimanche 20 octobre à 9 h 30, rendez-vous à la salle culturelle de Saint-Seine.



CONCOURS DE BELOTE

Les P'tits Buissonniers organisent un concours de belote le samedi 16 novembre - Salle socioculturelle de Sermages

Inscriptions dès 14 h, 8 € par joueur - De nombreux lots à gagner

Suivi d'un repas tartiflette 15 € par adulte et 8 € par enfant (sur place ou à emporter)

Réservations obligatoires pour le repas au [07/86/84/78/22](tel:0786847822)



COMMEMORATION 1914-1918 le 11 novembre

9 h au monument aux morts à Maux

10h45 au monument aux morts à Sermages

11h30 au monument aux morts à Moulins-Engilbert

Vin d'honneur à la mairie de Moulins-Engilbert, offert par la municipalité



TELETHON le 30 novembre

Le CCAS de Sermages organise la vente de soupes et de pots de confiture.

Rendez-vous sur le Champ de Foire de Moulins-Engilbert, à partir de 9 h



VENTE DE SAPINS

Les P'tits Buissonniers organisent une vente de sapins. Les bons de commande seront disponibles à partir du 18 octobre sur demande au [07/86/84/78/22](tel:0786847822). La distribution se fera le samedi 7 décembre après-midi sous le marché couvert de Moulins-Engilbert.

Une vente de bulbes sera mise en place au printemps. Les bons de commande seront disponibles sur demande au [07/86/84/78/22](tel:0786847822) (mars-avril 2025)



NOËL DES ENFANTS

Le comité des fêtes, en collaboration avec la municipalité organisera l'arbre de Noël le dimanche 15 décembre. Des précisions vous seront apportées d'ici là.

Annonces



Afin d'accueillir au mieux les nouveaux sermageois, ces derniers sont invités à se faire connaître en mairie auprès de la secrétaire pendant les horaires d'ouverture, ou pendant les permanences du samedi matin. Cette démarche permettra d'apporter des informations précieuses sur le fonctionnement de notre territoire et avant tout de faire connaissance.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : tourisme@rivesdumorvan.fr



Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : commune-de-sermages1@orange.fr



Le sermageois est actuellement distribué dans votre boîte aux lettres. Une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : commune-de-sermages1@orange.fr



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS par le maire et ses adjoints.
Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses et jaunes aux normes de la collecte, disponibles en mairie.
- Bien trier vos déchets.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – Bas peuple.
- 2 – Qui subissent une lente détérioration.
- 3 – Il a cru voir un gros minet. Il rougit le matin.
- 4 – Locution préparative. Gendarme audiovisuel.
- 5 – Hilarités. Commandement militaire.
- 6 – Archipel portugais.
- 7 – Altéré.
- 8 – Avant la licence. Sortie.

Verticalement :

- A – Suite de détonations.
- B – Ouvertures.
- C – L'ami de Oui-Oui.
- D – Alèserai.
- E – Elle vaut environ 576 mètres. Manches.
- F – Préposition. A l'attaque !!!
- G – Arrête, met y fin. Ruisseau.
- H – Façonnée une monnaie.

8		3		4	1			7
			2					8
6								9
		6				8	7	
			4			6		
		2		8		5	3	
				7		9		
		7	6					
	1		9					

Les péripéties de Tic & Tac

Tac parle de ses problèmes de santé à Tic

Tic, je fais de la diarrhée mentale !

Hein ! Que veux tu dire par là Tac ?

Ben, chaque fois que j'ai une idée... c'est de la merde...

On ne dit pas....., on dit..... !

On ne dit pas l'aberration, mais un encas d'ecclésiastique !
 On ne dit pas l'accessit, mais l'entrée d'un point de vue !
 On ne dit pas une tétralogie, mais une résidence pour coq de bruyère !
 On ne dit pas une tentation, mais une apparentée helvétique !
 On ne dit pas mozzarella, mais ce grand maître de la mélodie nous fait l'honneur de sa présence !

Citation :

Si vous allez aussi vite que je vous emmerde, pour une fois, vous serez en avance sur l'horaire !

Michel AUDIARD

Solutions du n°141



	A	B	C	D	E	F	G	H
1	L	A	T	I	T	U	D	E
2	O	N	A	G	R	E		N
3	R	E		N	O		L	T
4	R	A	B	O	T	E	U	R
5	A	N	A	R	S			A
6	I	T	R	E		A	R	C
7	N	I		N	A	B	O	T
8	E	R	O	T	I	S	M	E

8	4	2	7	3	9	6	5	1
3	6	1	2	5	4	9	7	8
7	5	9	6	8	1	4	3	2
5	1	6	3	9	7	8	2	4
4	2	7	5	6	8	3	1	9
9	3	8	1	4	2	7	6	5
1	9	3	4	2	6	5	8	7
2	8	5	9	7	3	1	4	6
6	7	4	8	1	5	2	9	3